

Règlement d'Intervention transitoire pour le développement Touristique des Territoires de la Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 6 avril 2017

Le CESER souligne l'intérêt de ce projet de délibération qui propose un cadre d'intervention unifié sur le territoire et prépare, à travers un diagnostic pertinent, la concertation pour le prochain Schéma Régional Du Tourisme et des Loisirs.

Il insiste sur les enjeux prioritaires de la coordination des actions entre les différents acteurs publics ayant la compétence tourisme, et l'indispensable politique régionale en faveur du tourisme, préalable pour l'avenir du secteur. Dans ce domaine, les actions du Conseil régional doivent permettre de faciliter la réalisation de ses priorités en termes de développement économique et d'emploi, d'aménagement et d'attractivité, d'animation des territoires. Des propositions plus précises concernent l'emploi avec l'amélioration des conditions de vie et de travail des saisonniers du tourisme, le renforcement de la professionnalisation des acteurs, l'amélioration de la qualité des hébergements et la transmission des entreprises touristiques. Le CESER appelle à une évolution des mesures pour 2 des 4 catégories d'espaces identifiés. Pour développer l'articulation et les synergies de la politique touristique avec les autres politiques régionales, il attend l'adoption par le Conseil régional d'une stratégie régionale affirmée à l'international nécessaire à la promotion du tourisme. Il rappelle la nécessité d'accompagner la modernisation des équipements et des services pour le tourisme familial et associatif et l'importance de favoriser le départ en vacances des publics fragiles. Enfin, il exprime ses premières attentes pour le prochain schéma.

En préambule, le CESER souligne la qualité du document soumis aux assemblées, qui expose de manière claire les éléments de diagnostic, les premiers axes d'intervention du Conseil régional en faveur du développement touristique des territoires en Nouvelle Aquitaine et leurs modalités d'application.

Le CESER souligne le caractère transitoire de ce règlement d'intervention qui permet aux différents territoires de la région de bénéficier des mêmes systèmes d'appui, dans l'attente de l'adoption du prochain Schéma Régional de Développement Touristique et des Loisirs (SRDTL), dont le processus de concertation et d'élaboration vient d'être lancé.

Le CESER prend acte des nombreuses mesures dont peuvent bénéficier les acteurs du tourisme et appelle prioritairement à leur évaluation pendant cette période transitoire de manière à apprécier leur efficacité et ainsi identifier les actions les plus pertinentes à reconduire en raison de leur effet de levier.

Ce règlement d'intervention aborde :

- les enjeux prioritaires de la politique du tourisme, pour le développement économique et la création d'emplois, pour l'aménagement et l'attractivité des espaces,
- la mutation touristique organisationnelle territoriale,
- les espaces touristiques et les filières,
- les engagements pour le tourisme solidaire,
- la gouvernance qui découlera du prochain Schéma.

Outre les quatre grandes orientations qui cadrent de façon harmonisée la période transitoire de l'action régionale, le CESER apprécie la volonté de renforcer les aspects de développement durable, à travers le développement économique, la protection environnementale, et les critères sociaux.

Dans ce cadre, le CESER souhaite insister plus spécifiquement sur :

Les enjeux prioritaires

La coordination des actions entre les différents acteurs publics ayant la compétence tourisme, et l'indispensable politique régionale en faveur du touristique constituent un préalable et un enjeu prioritaire essentiel pour l'avenir du secteur, dès la mise en œuvre de ce règlement d'intervention. Dans ce domaine de compétence partagé, le Conseil régional doit favoriser la capacité du territoire à développer une offre créatrice pour la Nouvelle Aquitaine, source de l'attractivité future et génératrice d'activité économique. Ainsi, au-delà de sa compétence propre en matière d'appui au développement économique, dans ce domaine, les actions du Conseil régional doivent permettre de faciliter la réalisation de ses priorités de développement économique et d'emploi, d'aménagement et d'attractivité, d'animation des territoires.

- **L'emploi : améliorer les conditions de vie et de travail des saisonniers du tourisme.** Le CESER a déjà eu l'occasion d'appeler l'attention du Conseil régional sur ce volet de la politique, en matière d'emploi et de développement touristique. En Nouvelle Aquitaine, près de la moitié des salariés saisonniers (47,6 %, soit 69 500 salariés) exercent dans des activités touristiques et/ou associées (hôtellerie, restauration, animation culturelle et sportive, commerces...). C'est pourquoi, il apprécie l'intégration dans ce règlement d'intervention de plusieurs dispositions visant à favoriser les conditions d'emploi et de logement des salariés saisonniers du tourisme (fiches mesures n°34 à 37). En matière de logement, le CESER suggère par exemple, la mise en place d'un partenariat entre le Conseil régional et la délégation régionale d'Action Logement ou encore la mobilisation de systèmes d'intermédiation locative, type Solibail. Enfin, le CESER souhaite être associé à l'élaboration du Plan régional des saisonniers de Nouvelle-Aquitaine.
- **L'aménagement et l'attractivité des espaces :**
 - **Le renforcement de la professionnalisation des acteurs.** Dans le contexte actuel marqué par les évolutions digitales et leurs conséquences sur les organisations du tourisme, la formation des professionnels de ce secteur revêt une importance déterminante. La préparation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) appelle dans ce sens une prise en compte clairement identifiée des besoins du tourisme, établie en concertation avec les acteurs.

Le CESER a bien pris note de l'appel à projet régional « Nouvelle Organisation Touristique des Territoires » (NOTT). Il considère que les programmes de formation et de professionnalisation « pluriactivités » ainsi que le développement des Groupements d'employeurs peuvent contribuer à éviter les ruptures professionnelles, fidéliser les salariés, favoriser leur montée en compétences et sécuriser les parcours. A cet égard, le Comité régional des GEIQ - Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification - Nouvelle Aquitaine pourrait être un interlocuteur pertinent.
 - **L'amélioration de la qualité des hébergements et la transmission des entreprises touristiques.** La poursuite de la mise à niveau des hébergements reste essentielle pour la qualité de l'offre touristique dans la région et appelle un effort particulier de la part de tous les acteurs. La transmission de ces hébergements, qui se pose de manière accrue, peut être l'occasion d'accélérer cette mise à niveau.

Les espaces et les filières

Le CESER souhaite insister plus particulièrement sur des mesures concernant 2 des 4 catégories d'espaces identifiés, tout en rappelant l'importance de certains territoires touristiques notamment intérieurs, et sur l'articulation de la politique touristique avec les autres politiques régionales :

- **pour le littoral**, sur le soutien au programme d'action du Groupement d'Intérêt Public (GIP) littoral en souhaitant que le processus d'extension du GIP à tout le littoral aquitain soit accéléré. Par ailleurs, dans la fiche relative au tourisme littoral en France, le CESER relève les nécessaires réponses à apporter aux nombreuses exigences réglementaires d'ordre sanitaire et d'information sur la qualité des eaux de baignade. Le rapport du CESER (soumis à la séance plénière du 6 avril 2017), relatif à « La qualité des eaux littorales en Nouvelle-Aquitaine » traite largement cette question,
- **pour les territoires vulnérables** de la Nouvelle Aquitaine, sur les possibilités de majoration du taux d'intervention pour les investissements réalisés dans ces territoires (cf. projet de délibération sur la politique contractuelle territoriale, volet 5.3). Il invite le Conseil régional à mobiliser en ce sens le fonds Tourisme Social Investissement, financé par l'Association Nationale du Chèque Vacances (ANCV), la Caisse des Dépôts mais aussi l'Institution de Retraite Complémentaire des Agents Non Titulaires de l'État et des Collectivités publiques (IRCANTEC) et le Crédit Coopératif,

- **la nécessaire articulation de la politique touristique avec les autres politiques régionales**, notamment pour créer et renforcer les synergies entre promotion touristique et stratégie globale d'attractivité et d'image, ou encore par exemple en matière culturelle et sportive. Si le CESER perçoit la volonté du Conseil régional d'intégrer l'évolution nécessaire d'une offre globale associant les différentes filières pour répondre aux nouvelles attentes du tourisme, cette approche reste à développer en partenariat avec les acteurs.

Comme cela a été évoqué dans le SRDEII, le CESER insiste sur la **nécessaire stratégie globale d'attractivité et d'image de la Région** qui constitue un enjeu déterminant pour ce secteur, préalable pour asseoir une promotion internationale et nationale du tourisme, déclinant et articulant les synergies avec l'ensemble des secteurs et des acteurs.

Ainsi, par exemple, le CESER souligne la contribution des activités culturelles et sportives à l'attractivité et au développement touristique¹ de la Nouvelle Aquitaine et invite le Conseil régional à développer les articulations entre la politique touristique régionale et les politiques de développements culturel et sportif (par exemple en prévoyant la promotion touristique de certains événements culturels et/ou sportifs).

Les engagements pour le tourisme solidaire

- **Tourisme familial et associatif : la nécessité d'accompagner la modernisation des équipements et des services.** La Nouvelle Aquitaine est la seconde région métropolitaine par l'importance de son offre en hébergements de type villages de vacances². Le CESER souligne la fragilité de ce secteur soumis à une forte concurrence et à des exigences d'adaptation de son offre. C'est pourquoi il relève avec intérêt la prise en compte de cette catégorie d'opérateurs dans les mesures d'aide proposées, tant pour le soutien aux investissements (fiche mesure n°11) que pour l'appui aux associations de tourisme (fiches mesures n°26).
- **Favoriser le départ en vacances des publics fragiles.** Le CESER ne peut que souscrire à cet objectif. Si le taux de départ des Français a eu tendance à augmenter au cours des toutes dernières années, les inégalités se sont aussi creusées. Outre les dispositions prévues dans le règlement d'intervention (cf. fiche mesure n°27)³, le CESER encourage le Conseil régional, dans le cadre de sa politique en matière économique, à favoriser le déploiement du chèque vacances auprès des PME/TPE en partenariat avec l'ANCV et en mobilisant les partenaires sociaux concernés en région.

Des attentes pour le prochain schéma

Sans anticiper sur les enjeux et propositions que le CESER pourrait apporter dans sa prochaine contribution pour la préparation du SRDTL, il souhaite d'ores et déjà mettre l'accent sur :

- la gouvernance de la compétence « tourisme » délicate à mettre en œuvre et nécessitant d'importants efforts de mutualisation : le partage de cette compétence entre différents niveaux de collectivités territoriales (Conseils Départementaux, Etablissements publics de Coopération intercommunale), l'Etat et l'articulation avec les acteurs privés, appellent une concertation efficace associant tous les partenaires pour permettre de les fédérer. Cela concerne tout particulièrement la promotion internationale et nationale commune, confirmant le rôle donné par la loi à la Région, renforcé par le fort potentiel touristique qu'offre la grande région, permettant la mise en place d'outils communs. Mais, il s'agira aussi dans ce cadre de co-construire la réponse aux besoins de formation, de préciser les appuis apportés respectivement par chacun,
- la préparation de l'évolution des différents secteurs, appelant des orientations partagées et un accompagnement des structures, des entreprises, tout particulièrement dans le domaine des ressources humaines,

¹ Ainsi, les seuls spectacles de chanson et variétés (salles et festivals) ont accueilli plus de 1,8 million de spectateurs en 2015 dans la grande région. Celle-ci concentre 13 % des festivals de musique classique (soit 71 en 2015) et 11 % des festivals de musiques actuelles (soit 207 en 2015) au plan national. De même, la fréquentation liée aux grands événements sportifs est génératrice d'une économie touristique (déplacements, hébergement, restauration...). Ainsi, la Coupe du Monde de Rugby en 2007 aurait généré 39 M€ de retombées économiques dans la seule région Aquitaine (dont 83 % d'impact pour le tourisme lié à la présence de spectateurs dans les stades, avec une forte proportion d'étrangers)

² dont 79 affiliés à l'UNAT offrant une capacité de 25 000 lits, auxquels il faut ajouter les auberges de jeunesse et centres sportifs

³ cf. dispositions de la loi n°2015-994 du 17 août 2015 instituant les commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour les salariés et les employeurs des entreprises de moins de 11 salariés et l'expérience du comité d'actions sociales et culturelles de l'artisanat en Aquitaine, Viv'Aqui

- l'inscription du schéma :
 - tant dans une vision économique du tourisme, permettant de valoriser les différentes filières dans une offre transversale, articulant les activités culturelles, événementielles, sportives, patrimoniales, ludiques et récréatives, architectural, de santé et de bien-être, de nature, de savoir-faire, de sites, de parcs..., appuyée sur une stratégie volontariste et affirmée de la Région à l'international précisant les moyens mobilisés,
 - que dans une vision d'animation des territoires, qu'ils soient intérieurs, littoraux, de montagne, urbains,
- l'articulation de cette transversalité des approches dans une logique de développement « durable », avec le nécessaire mais difficile équilibre entre le développement des activités touristiques et la protection des espaces fragiles particulièrement exposés comme le littoral et la montagne.



Proposition de la Commission 5 « Économie »
Président : Patrick de STAMPA ; Rapporteur : Daniel MARTEAU

Avec les contributions des Commissions :

- 1- « Développement des personnes et des compétences tout au long de la vie »
 - Présidente : Evelyne VIDEAU ; Rapporteur : Houria FALL-ABBEST
- 4- « Environnement »
 - Président : Dominique CHEVILLON ; Rapporteur : Bernard GOUPY ;
- 6 - « Littoral, maritimité et Hinterland »
 - Président : Gabriel MEYER ; Rapporteur : Yves PRÉVOST;
- 7- « Vie sociale, culture et citoyenneté »
 Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteur : Éliane FOSSÉ



Vote sur l'avis du CESER
«Règlement d'Intervention transitoire pour le développement Touristique des Territoires de la Nouvelle-Aquitaine»

205 votants
200 pour
5 abstentions
Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Jean-Pierre LIMOUSIN
 Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine